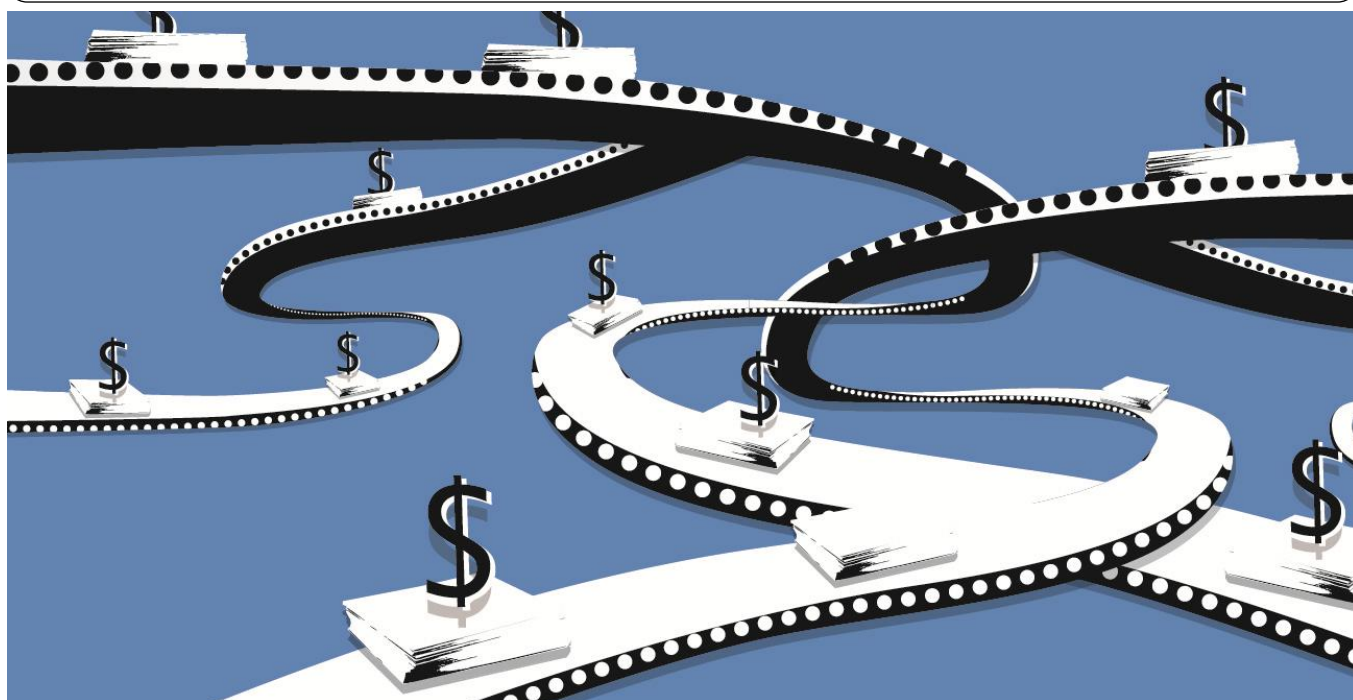




NEWSLETTER

Plan comptable flexible



Le "plan comptable flexible" est une nouveauté dans ePOCA version 11.00. Derrière cette simple expression se cache un outil extrêmement puissant permettant une flexibilité et une efficacité optimales de la comptabilité des titres.

Motivation

La définition du plan comptable pour la comptabilité des titres est habituellement donnée par rapport à des "catégories d'investissement". Par exemple les différents comptes (état, revenus, gains non réalisés, etc.) sont définis pour la catégorie d'investissement "actions Suisses". Les logiciels de comptabilité des titres utilisent ce fait en donnant à chaque titre un attribut "catégorie d'investissement". Cet attribut permet de comptabiliser les transactions de façon automatique en déterminant les comptes à imputer selon la catégorie d'investissement du titre concerné, évitant ainsi une saisie manuelle de ces comptes, ce qui est d'une part fastidieux et d'autre part sujet à erreur.

Une telle utilisation d'un attribut des titres comme charnière du plan comptable a l'avantage de la simplicité, mais peut s'avérer trop rigide en pratique. Un changement dans le plan comptable nécessitant un degré de détail des catégories d'investissement non prévu, par exemple, peut résulter en un processus long et complexe. Prenons un exemple concret: les catégories d'investissement des actions sont organisées

géographiquement par pays, soit "actions Suisse", "actions Allemagne", etc. Un changement dans la législation exige alors que les actions suisses de sociétés immobilières soient catégorisées dans l'immobilier et non dans les actions. Un tel changement représente une grande charge de travail. Il s'agit tout d'abord de déterminer tous les titres concernés, tous les portefeuilles dans lesquelles ces titres sont présents et enfin de procéder à toutes les mutations désirées. Le travail est encore plus important si les imputations en compte d'exploitation doivent également être adaptées.

Remarquez qu'un changement de catégorie d'investissement ne provient pas forcément d'une mutation du plan comptable ou d'une adaptation de la législation, mais peut simplement résulter d'une erreur dans la définition d'un nouveau titre. Malgré le soin apporté à la définition de la base de données des titres, une telle erreur ne peut pas toujours être évitée.

Le rôle central de la catégorie d'investissement conduit souvent à une définition aussi détaillée que possible de ces catégories d'investissement, alourdissant considérablement le plan comptable, sans aucune assurance que les demandes futures puissent être satisfaites!

Comment gérer efficacement ces impératifs? Une réponse est donnée par le plan comptable flexible d'ePOCA.

Le plan comptable flexible

Le plan comptable flexible se base non plus sur un seul attribut des titres, la catégorie d'investissement, mais sur l'ensemble des attributs des titres. Les classes d'actifs sont définies par des "règles" sur ces attributs, par exemple les actions suisses sans les sociétés immobilières sont définies par la règle: "type de titre = action et pays = Suisse et branche $\neq$ immobilier". Un changement dans la définition des classes d'actifs se résume donc à un changement des règles de définition et est indépendant de la façon dont sont structurées les "catégories d'investissement". Les comptes nécessaires sont ensuite associés aux classes d'actifs ainsi définies, similairement à l'association aux catégories d'investissement.

Pour un portefeuille ou un mandant donné, seules les classes d'actifs nécessaires sont définies, sans le besoin d'envisager les demandes futures, puisque celles-ci seront définies en tenant compte de tous les attributs des titres. Le plan comptable, y compris l'association des comptes aux classes d'actifs, est donc le plus compact possible, résultant en une définition rapide selon les demandes exactes du mandant et une efficacité maximale.

La définition des classes d'actifs à l'aide de règles n'est que la partie visible de l'iceberg que constitue le plan comptable flexible. La partie cachée de cette construction est la gestion automatique des changements. Tous les changements se font par l'utilisateur sans qu'il doive se préoccuper de leurs conséquences, celles-ci sont gérées automatiquement par ePOCA. Les changements ne génèrent pas de temps d'attente, car ils sont simplement enregistrés, sans qu'il en résulte une modification de la ou des comptabilités. Ces modifications sont effectuées lors du bouclage des portefeuilles concernés.

Lors de la préparation du bouclage d'un portefeuille ePOCA recherche automatiquement tous les changements pouvant résulter en une modification de la comptabilité. Les changements possibles sont:

- Un changement d'attribut d'un ou de plusieurs titres.
- Un changement des règles de définition des classes d'actifs pour ce portefeuille.

- Un changement du plan comptable et/ou de l'association des comptes aux classes d'actifs.
- Une extension du plan comptable.

Pour chaque position ePOCA analyse ces changements et détermine si une mutation dans la comptabilité est nécessaire. Si par exemple le compte d'état de la position analysée a changé, quelle qu'en soit la cause, une transaction de transition de l'ancien vers le nouveau compte d'état est comptabilisée. Ceci vaut également pour les imputations au compte d'exploitation, par exemple un revenu comptabilisé précédemment va être transféré sur le nouveau compte. Ainsi le compte d'exploitation correspond exactement aux nouvelles définitions. Toute mutation de compte résulte en une ou plusieurs transactions de transition, comptabilisées au début de la période de bouclage actuelle. Comme les mutations peuvent avoir lieu en tout temps, les transactions de transition peuvent être comptabilisées aussi bien lors d'un bouclage intermédiaire que lors d'un bouclage principal. Bien évidemment aucune mutation n'est effectuée dans les périodes déjà bouclées, en particulier la période précédente.

La gestion multi-mandants avec le plan comptable flexible

Les avantages du plan comptable flexible sont encore plus frappants dans le cas d'une gestion multi-mandant. En effet ce type de gestion dans le modèle traditionnel tend à faire "exploser" le nombre de catégories d'investissement pour satisfaire la clientèle présente et future. On ne peut plus par exemple simplement partager les actions en actions suisses et actions étrangères. Une telle distribution n'a pas de sens pour un client non suisse. Souvent, un seul plan comptable est utilisé pour tous les clients, le plan comptable du client lui-même étant une agrégation de ce plan comptable "universel". Le revers de la médaille est la taille immense de ce plan comptable. La mise en place de nouveaux clients est laborieuse et le travail des comptables pénible vu le nombre élevé des comptes.

De plus la gestion des exigences des clients est délicate, puisque ces exigences peuvent être contradictoires d'un client à l'autre. Dans l'exemple déjà cité plus haut une action suisse d'une société immobilière doit appartenir à la classe "actions suisses" pour certains clients et "immobilier suisse" pour d'autres clients. Comment gérer ces demandes individuelles sans multiplier le nombre des catégories d'investissement et sans gérer des listes d'exceptions à adapter en permanence?

Avec le plan comptable flexible au contraire la tendance est vers la légèreté. Les classes d'actifs peuvent sans autre être définies individuellement pour chaque client, exactement selon ses désirs et indépendamment des autres clients. Les avantages de cette façon de procéder sont nombreux:

- Pas de problème si un client veut que certains titres appartiennent à une classe d'actifs particulière.
- Pas de problème en cas de changement décidé par le client, il n'y a aucune influence sur les autres clients.
- Les classes d'actifs correspondent exactement à la volonté du client, sans besoin de définir une agrégation préalable.
- Le plan comptable correspond exactement à celui du client, sans besoin de définir une agrégation préalable. Le nombre de comptes est ainsi réduit à un minimum, pour une transparence et une efficacité maximales.
- La mise en œuvre d'un nouveau client ne demande qu'un effort minimal.

Prenons un exemple réaliste, mais extrême dans ces contraintes. Un client veut une comptabilité des actions groupées par secteurs d'activité, alors que la plupart des autres clients groupent leurs actions par régions

géographiques (quand pas tout simplement national / étranger). Avec le plan comptable flexible vous pouvez dire à tous vos clients "pas de problème", sans devoir remanier la comptabilité manuellement!

Comme dans le cas d'un seul mandant, tous les changements s'effectuent sans problème. Les changements au niveau des titres peuvent avoir des répercussions chez tous les clients, alors que les changements au niveau du plan comptable ne se répercutent que dans la comptabilité du client en question, sans risque de débordement.

Synchronisme avec le reporting d'investissement

Le reporting d'investissement se base également sur les classes d'actifs définies pour la comptabilité des titres. Le plan comptable flexible profite ainsi au reporting d'investissement, puisque les changements et particularités peuvent être traités en tout temps. La comptabilité des titres et le reporting d'investissement restent synchrones, tout en procurant une flexibilité sans pareille. Voilà un argument supplémentaire pour dériver le reporting d'investissement des données comptables.

ePOCA[®] est le logiciel professionnel numéro 1 pour la comptabilité des titres et le rapport d'investissement, directement dérivé des données comptables. Pour davantage d'informations concernant ePOCA veuillez consulter notre site internet: www.chsoft.ch



CANTALUPPI & HUG AG
SOFTWARE AND
CONSULTING

Freudenbergstrasse 142

epoca@chsoft.ch

8044 Zürich

+41 44 366 66 66